

Règles générales du droit des contrats

Présentation

Responsable

[Philippe REIGNE](#)

Public, conditions d'accès et prérequis

Public:

Collaborateurs des services administratifs, financiers, commerciaux et juridiques des entreprises.
Responsables commerciaux, responsables de ventes.
Toute personne chargée de la gestion des contrats.

Conditions d'accès:

Il est **absolument indispensable** d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement "Présentation générale du droit" (DRA001) et de l'unité "Initiation aux techniques juridiques fondamentales" (DRA002) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires.

Objectifs

Maîtriser les aspects théoriques et pratiques du droit des contrats et des obligations.
Acquérir une bonne connaissance des règles générales gouvernant les relations entre l'entreprise et ses partenaires (fournisseurs, clients, prêteurs, assureurs, administration, etc.).
Comprendre les étapes de la conclusion d'un contrat et gérer les risques inhérents à son exécution.
Connaître les clauses contractuelles les plus usuelles et savoir les utiliser.
Savoir lire un contrat et gérer son exécution.

Voir aussi les formations aux métiers de

[Juriste](#)

Voir aussi les formations en

[Droit commercial](#)
[Droit des affaires](#)
[Droit privé](#)
[Responsabilité civile](#)
[Droit des contrats](#)

Programme

Programme

Technique contractuelle

Recherche du cocontractant - Pourparlers - Clauses usuelles- Rédaction et conclusion du contrat.

Conclusion des contrats

Classification des contrats - Formation des contrats - Modification des contrats - Interprétation des contrats.

Exécution des contrats

Régime des obligations contractuelles - Responsabilité - Inexécution des contrats - Extinction des contrats (résiliation, résolution). Gestion des litiges liés à l'exécution du contrat.

Informations pratiques

Contact

EPN 14 Droit et immobilier
2 rue Conté
75003 Paris
droit-affaires@cnam.fr

Voir le site

metiers-droit.cnam.fr/

Centre(s) d'enseignement

[Millau](#)

Code Stage : DRA103

Equivalence UE

[Règles générales du droit des contrats](#)